



Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 4 décembre 2024

Contact

Aymeric PONT
aymeric.pont@mairie-lyon.fr
04 78 62 18 43

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon
2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Procès-verbal Conseil d'arrondissement – Mercredi 4 décembre 2024

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir à toutes et à tous, mesdames, messieurs, chères collègues.

Ce Conseil d'arrondissement s'ouvre ce soir alors que se discute une motion de censure à l'Assemblée Nationale. Un événement qui n'a rien d'étonnant alors que le gouvernement a été nommé par le président dans le déni le plus total du résultat des élections législatives, et que ce gouvernement a préparé un budget dans le déni le plus total des enjeux d'équité face à l'impôt et des besoins de service public.

Ce gouvernement réduit la dotation de la Ville de Lyon de 25 millions, un montant qui correspond au budget du périscolaire et des cantines. Ce serait du luxe ? Non. Ce gouvernement considère qu'il faut tailler à la hache dans le service public. On voit ce que cela donne dans les services d'urgence, dans les services des pompiers, dont nous comprenons la mobilisation actuelle. Ce gouvernement qui tient des doubles discours aux agriculteurs, prétendant ici défendre leurs revenus, et soutenant à Bruxelles la signature de l'accord commercial du Mercosur, accord d'un autre temps, qui expose les agriculteurs à une concurrence déloyale et les consommateurs à des produits toxiques interdits chez nous.

On ne réduit pas la dette financière de l'Etat en créant une dette sociale, une dette écologique, un désinvestissement massif dans ce qui fait l'ossature de notre vie quotidienne et les bases de nos protections les plus indispensables. Aussi, pour affirmer cet attachement au service public et tout particulièrement au service public de proximité que nous assurons quotidiennement en mairie, la Mairie du 1^{er} arrondissement sera fermée demain et nous invitons chacun et chacune à rejoindre le cortège intersyndical. Nous espérons être nombreux, nombreuses, et que nos voix portent, car elles méritent d'être entendues.

Nous continuons ici, à notre mesure, de porter l'engagement pour l'intérêt général et la protection de chacun, y compris les plus vulnérables et les moins considérés.

Lors du Conseil précédent, j'avais évoqué la situation d'un centre de mise à l'abri pour mineurs non-accompagnés, similaire à celui de la rue Neyret que nous avons dans le 1^{er} arrondissement et géré par le « Forum Réfugiés », que la Maire d'Ecully bloque car il menacerait « l'identité » de la Ville. Argument qui serait risible s'il n'était pas salement raciste et inacceptable en République. Argument repris depuis par la Maire de Décines, sur un projet similaire. On voit combien une gangrène brune infiltre des pans entiers de l'échiquier politique, met en péril des missions obligatoires de service public, en l'occurrence, de la protection de l'enfance, et manipule des peurs sans jamais apporter de solution pragmatique aux problématiques sociales soulevées. Au lieu de cela, quand survient un drame, comme

l'incendie tragique de l'immeuble squatté à Caluire, immeuble qui appartenait à la Ville de Lyon, ce sont ces mêmes élus qui font reproche à celles et ceux qui ont tenté de trouver des accommodements solidaires faute de disponibilité de lieux d'hébergement. Une droite lyonnaise née avant la honte et qui ne recule pas devant l'abjection. De notre côté, nous affirmons notre solidarité envers toutes les victimes, celui qui a perdu la vie, les deux personnes gravement blessées, mais aussi celles et ceux qui ont perdu un abri de fortune et connu un traumatisme supplémentaire dans un parcours de vie déjà violent.

Nous nous tenons du côté de ces solidarités et les différentes actions menées sur notre territoire, avec nos partenaires associatifs et les collectifs citoyens en témoignent, comme les distributions solidaires de « Cop1 » au sein du tiers lieu jeunesse à Truffaut, qui a réussi son pari d'être le lieu de rencontre de toutes les jeunesses. Comme les soirées dédiées aux solidarités internationales. Comme l'installation pour la Fête des Lumières place Sathonay qui est cette année muée en aquarium qui accueillera les « Lumignons du cœur », dont les revenus seront versés à l'association « Alynéa » qui gère à Lyon le Samu Social et le numéro d'urgence aux personnes sans abri. Une cause dont on sait combien elle est cruciale. Chacun, chacune, nous pouvons allumer un lumignon contre l'indifférence.

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, nous allons comme à l'accoutumée examiner des questions reçues par les habitantes et les habitants.

Suite à la question du 1^{er} au Conseil Municipal, Edouard nous interpelle sur une volonté de réécrire l'histoire qui porterait atteinte à la mémoire du soldat. Il ne s'agit pas de « réécrire » le passé, mais bien d'écrire un pan occulté concernant la guerre de conquête coloniale et de le porter à connaissance des lyonnaises et des lyonnais tant cet épisode historique a marqué notre Ville. Tout comme la Collaboration, à une autre période. Et c'est faire œuvre de cohésion sociale que de reconnaître ces pans occultés du passé, de faire une place aux oubliés dans la mémoire publique. Ce travail de contextualisation de la statue est réalisé par des historiennes et des historiens sollicités sur le fondement de leur expertise.

Sur la même thématique d'hommage à des personnages historiques, nous recevons encore beaucoup de messages à propos de la place de l'Abbé Pierre sur la Fresque des Lyonnais. Après une réunion du Comité citoyen fin novembre où nous avons acté son effacement, CitéCréation est intervenu il y a quelques jours sur la fresque où l'Abbé Pierre n'apparaît plus, mais une plaque en hommage au « Droit au Logement » rappelle l'importance du combat qu'il a porté. Il n'est pas remplacé par un autre personnage, ainsi « l'effacement » demeure visible, de façon à ne pas occulter non plus la démarche qui a été déclenchée en raison de la gravité des crimes à caractère sexuels commis. Par ailleurs CitéCréation entend faire entrer de nouveaux personnages sur la Fresque et le processus impliquant la participation citoyenne sera bientôt rendu public.

Enfin nous avons été interpellés sur la détention d'un compte X (anciennement Twitter) par la Mairie du 1^{er}, du fait des graves dérives observées sur ce réseau qui soutient activement l'extrême droite, le complotisme, et des intérêts étrangers. Comme j'ai décidé moi-même de le faire il y a quelques jours, la Mairie du 1^{er} a ouvert un compte sur BlueSky, réseau social gratuit, opensource, sans publicité, dont le fil d'actualité est simplement chronologique et dont la conservation des données est décentralisée. La Mairie du 1^{er} arrondissement souhaite s'inscrire dans une démarche digitale plus responsable tout en continuant d'assurer sa mission d'information auprès des habitantes et habitants. Elle quittera ainsi X/Twitter dans les prochaines semaines et nous vous invitons à nous suivre sur BlueSky. Le présent Conseil est d'ailleurs posté en direct sur ce réseau par le directeur de cabinet que je remercie. Nous

profiterons de cet espace pour faire connaître les contributions positives de la politique pour améliorer le quotidien des personnes et apporter une vision large sur les enjeux auxquels nous devons faire face.

Donc suite à ce propos introductif je vous propose d'ouvrir le Conseil en nommant un secrétaire de séance. Comme d'habitude Noé Froissart se porte volontaire s'il n'y a pas d'autre candidature. Donc il est désigné secrétaire de séance, et je vous donne la parole pour procéder à l'appel.

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Donc pour commencer l'appel :

Noé Froissart procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES

Madame BOUAGGA Yasmine – présente

Madame Mathilde CORTINOVIS – présente

Monsieur Jean-Christian MORIN - présent

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN - présente

Monsieur Bertrand PINOTEAU s'est excusé et à donner pouvoir à madame Malika HADDAD-GROSJEAN

Madame Fatima BERRACHED – présente

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT s'est excusée et a donné pouvoir à monsieur David SOUVESTRE

Monsieur Sylvain GODINOT – présent

Monsieur David SOUVESTRE - présent

Monsieur Yves BENITAH - présent

Madame Laurence BOFFET – présente

Monsieur Noé FROISSART c'est moi - présent

Monsieur Benoît SCIBERRAS – présent

Et enfin Madame Lucie PERRIN – présente

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, le quorum est atteint et la séance est ouverte. Nous allons commencer par approuver le PV de la séance du 6 novembre 2024. Y a-t-il des questions ou des demandes de modifications ?

Eh bien je vous propose de l'approuver à main levées. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup il est donc approuvé unanimement et nous allons à présent passer sur une délibération portant sur une convention d'occupation de la Métropole de Lyon pour la mise à disposition d'un garage de la Mairie du 1^{er} arrondissement, et je donne la parole à Mathilde Cortinovic pour nous la présenter.

Délibérations arrondissement

- **Délibération : 2024-41139-MA1-391 Approbation d'une convention d'occupation temporaire entre la Mairie du 1^{er} arrondissement et la Métropole de Lyon pour la mise à disposition d'un garage situé 15 montée des Carmélites – EI 01104**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire.

Cher.es collègues, la Ville de Lyon est propriétaire d'un garage situé montée des Carmélites, juste à côté d'ici. Depuis 1999 la Mairie du 1^{er} est gestionnaire de ce garage, dans ce cadre du transfert des équipements de proximité. Mais depuis 2022 et la piétonisation de la place que l'on salue, son utilisation de garage automobile est devenue caduque.

En 2023, dans le cadre du budget participatif, la Métropole de Lyon a voté un fond de concours de 200 000 euros pour la réalisation de box à vélos, et si votre mémoire est bonne, vous vous rappellerez que nous en avons déjà parlé en Conseil. Grâce à celui-ci, 18 places de stationnement vélo ont pu être financés par arrondissement, pour répondre à la demande des habitantes et habitants via le budget participatif.

Dans le 1^{er} arrondissement, nous allons même avoir 30 places de stationnement vélo sécurisés, car c'est ce que permet ce garage. Avant cela, quelques travaux seront nécessaires, pour la somme de 200 000 euros, versés par la Métropole de Lyon. En échange, nous proposons une mise à disposition du site pendant 10 ans, avec gratuité de mise à disposition à la Métropole de Lyon.

Donc pour une mobilité douce, sans pots d'échappements mais sans vol de vélos, je vous propose donc cher.es élu.es de donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Donc je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Est-ce qu'il faut qu'on s'interrompe ? Non c'est bon, oui j'ai l'impression qu'il y a un petit souci sur la diffusion.

En tous cas le vote est unanimement favorable pour cette délibération dont on se réjouit puisqu'il y a une très forte demande de stationnements sécurisés vélos sur l'arrondissement.

- **Délibération : 2024-41145-MA1-392 Décision modificative n°2 – Etat spécial**

J'ai l'impression que tout est bon. Donc nous poursuivons et c'est moi qui vais vous présenter la délibération suivante qui est une décision modificative des crédits ouverts pour l'exercice en cours et qui va permettre d'affecter des crédits alloués pour la tenue des deux tours des élections législatives du 30 juin et du 7 juillet pour un montant de 6 306 euros, et également d'allouer un crédit supplémentaire de 180 euros pour les crèches, qui leur permet d'acquérir des franges microfibres pour le lavage des sols.

Ici je le mentionne, c'est un détail qui est important puisqu'en fait ça fait partie de la démarche de la Ville de Lyon pour améliorer la santé publique dans les crèches en évitant les produits chimiques dans l'entretien des espaces des crèches. Donc cette technique de lavage est à la fois plus durable et plus bénéfique pour la santé des tout petits.

Voilà, est ce qu'il y a des questions ou des demandes d'interventions sur cette délibération ? Eh bien donc je vous propose de la voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Bien, merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, et qui nous permet aussi de bien prendre soin de nos assesseurs et présidents de bureaux de votes lors de la tenue bénévole de ces bureaux de votes pendant les élections.

Je vais à présent passer la parole à Mathilde Cortinovic pour des délibérations portant sur la Transition écologique.

Transition écologique

- **Délibération : 2024-39011-CMMA1-393 "Lyon en transition(s)" Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2024**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Je vais beaucoup prendre la parole ce soir et je suis désolée parce que je suis malade et ce n'est pas forcément très agréable.

Mes cher.es collègues, cela fait déjà 4 ans que nous parlons du rapport "Lyon en Transition(s)", qui fait état de la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon. Ce rapport se veut clair, accessible et pédagogique. Il montre la diversité des moyens utilisés dans tous les champs de compétences de la collectivité. Le rapport fait près de 100 pages, je vais donc vous épargner sa lecture

complète, mais je voulais quand même vous présenter quelques actions emblématiques, qui vous donneront sûrement envie d'en savoir plus :

- Par exemple l'obtention de la norme ISO 20.121 pour un événementiel plus responsable à la Ville de Lyon, tant d'un point de vue social, qu'économique ou écologique.
- Le développement d'une offre de loisirs municipal pour les enfants de 3 à 16 ans dans tous les arrondissements, pendant toutes les vacances scolaires. Un dispositif d'accompagnement à l'inscription par des travailleurs sociaux a été pensé pour faciliter l'accès aux enfants de familles en situation de précarité.
- Il y a également l'ouverture du premier Centre de santé mentale étudiant de Lyon.
- Le premier Plan d'action pour la condition animale.
- Et mon préféré, je pense que ma co-élue sera d'accord avec moi. L'ouverture de la Maison des Femmes, qui permet d'accueillir gratuitement et de façon anonyme des femmes en situation de violences, et de leur offrir une prise en charge globale et un accompagnement personnalisé.

Je fais un petit point sur le 1^{er} arrondissement, notamment pour soutenir les acteurs culturels tout en favorisant la transition écologique, nous avons confié la gestion de garages automobiles à « Cagibig », qui fait de la mutualisation de matériel événementiel.

Donc j'en profite pour remercier mon co-élu Sylvain Godinot pour ce rapport, que je trouve très bien fait et qui donnerait envie de déménager à Lyon si ce n'était pas déjà le cas !

Et je profite aussi d'avoir la parole pour faire une annonce qui concerne un projet qui sera peut-être dans le rapport 2025 de "Lyon en transition(s)", c'est l'ouverture d'un nouveau jardin dans le 1^{er} arrondissement : la Friche du Mont Sauvage.

Pour faire un petit récapitulatif quand même sur ce projet qui nous tient beaucoup à cœur. Donc le site du 33 rue du Bon Pasteur a été occupé par des mobilisations citoyennes, il devait être vendu par l'ancienne majorité municipale, contrairement au souhait des habitants et de la Mairie du 1^{er}. Mais en 2020, il a été décidé par la nouvelle équipe de conserver ce terrain afin d'y construire un espace vert. Donc dès la décision de non cession du terrain en 2020, la Mairie d'arrondissement avait engagé une concertation citoyenne sur le devenir du site. Le résultat avait indiqué une large majorité en faveur d'un partage de l'espace entre une zone accessible au public, d'une part, et, d'autre part, une zone non accessible qui reste une réserve de biodiversité.

Donc en parallèle d'une bataille judiciaire avec le promoteur, qui s'est terminée tout récemment, le projet a été construit, donc on va bien répondre au souhait des habitants avec une partie ouverte au public et une seconde qui sera laissée en friche afin de favoriser la biodiversité. Cette décision elle est basée sur le fait que depuis 2015, comme le site était fermé au public, pour des raisons de sécurité, une faune et une flore s'est développée, qui profite d'une tranquillité rare en milieu urbain dense comme est le 1^{er} arrondissement. Et donc une étude de biodiversité qui avait été réalisée en 2021 par le cabinet Ubiquiste, avait montré que le site participait aux « fonctionnalités écologiques urbaines, essentielles à un grand nombre d'espèces d'oiseaux, de chauve-souris, de papillons ou d'insectes pollinisateurs », dont certaines espèces protégées comme le gobemouche noir et la pipistrelle commune. Et donc on travaille en lien avec l'association « Des Espèces Parmi Lyon » qui a fait une intervention contre les espèces invasives pour préserver cette flore endémique favorable au développement de l'écosystème local. Et on fait des liens avec tous les habitants parce que l'association a également préparé un projet d'hôtel à insectes avec le Conseil d'arrondissement des enfants en 2022.

Donc là on vient juste d'avoir la décision du Tribunal, et donc la Ville de Lyon va pouvoir réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement et la réouverture du site dès janvier, qui sera un îlot de fraîcheur au sein de l'arrondissement. Donc la partie sud de la parcelle qui fait environ 1 200 m² sera sécurisée et aménagée sobrement pour permettre la détente et le repos. Et la partie nord du site (800 m²) demeurera toujours non accessible au public mais sera un premier espace de biodiversité protégée dans la Ville de Lyon. Et donc les travaux commenceront en janvier pour une ouverture espérée en mars.

Je reviens à mon projet de délibération pour vous inviter à prendre acte de ce beau rapport "Lyon en transition(s) 2024".

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ces belles nouvelles, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Eh bien je vous propose de voter pour prendre acte.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cette prise d'acte et je vous redonne la parole madame Cortinovic.

- **Délibération : 2024-39002-CMMA1-388 Lyon 1^{er} – Opération n°01078528 "Restauration du jardin des Chartreux et végétalisation de la contre allée du cours Général Giraud" – Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme "végétalisation espaces publics 2021-2026" n°00012 – Approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Cher.es collègues on reste dans la thématique des jardins.

Vous les attendez avec sûrement autant d'impatience que moi, je vous parle des travaux concernant le jardin des Chartreux ! Nous avons déjà voté un budget concernant ce projet, mais des petits réajustements entre temps, ont comme d'habitude, fait un petit peu augmenter l'enveloppe. Pour vous les présenter donc :

- Il s'agit de la reprise du réseau d'eau pluviale et d'assainissement obsolète, pour éviter que notre jolie colline s'effondre.
- Il s'agit du remplacement et de l'amélioration de l'éclairage dans le parc et dans le passage Gonin, pour éviter les chutes et rendre l'espace mieux accessible.
- Egalement le remplacement de l'enrobé, qui est très dégradé, sur la contre-allée Giraud ouest.
- Et enfin l'adaptation des dispositifs de plantation pour éviter que nos jolis platanes meurent.

Donc on était originellement sur un budget qui était de 2 015 000 euros, et là l'enveloppe va passer à un budget total de 2 573 000 euros. Sinon, le projet évidemment reste le même, restaurer enfin le jardin des Chartreux, le rendre plus agréable, replanter, avoir plus de mobilier pour profiter de ce bel espace, et reprendre la contre-allée pour avoir un cheminement piéton au lieu d'un parking peu propice aux traversées piétonnes. Donc le début des travaux est pour le moment prévu à l'été 2025.

Et donc afin que les travaux puissent démarrer au plus vite, je vous propose donc, cher.es élu.es de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et nous continuons sur les jardins.

- **Délibération : 2024-38911-CMMA1-390 Jardin partagés – Approbation et autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire et à titre gratuit avec des associations animatrices de jardins partagés**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire.

Donc là mes cher.es collègues, on est sur un projet de délibération qui est assez classique. Comme vous le savez, la Ville de Lyon met à disposition d'associations des jardins partagés. Ceci donne lieu à des conventions qui sont habituellement d'une durée de 3 ans. Lorsqu'elles arrivent à échéance, nous pouvons les renouveler, et c'est ce qui est le cas aujourd'hui pour 7 d'entre elles.

Donc je vais vous parler de celle qui est dans le 1^{er} arrondissement, c'est le jardin Ornano qui est géré par la Régie 124 services, que vous connaissez bien. Cette parcelle de 270 m² est cultivée et gérée par l'association aujourd'hui et nous souhaitons que le partenariat se poursuive et donc on propose un renouvellement pour une mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 3 ans à nouveau.

Je vous propose donc, cher.es élu.es de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Oui.

Noé FROISSART

Juste pour signaler pour le PV que Sylvain Godinot a dû quitter la séance temporairement.

Yasmine BOUAGGA

Très bien, merci. Donc nous allons passer au vote sur cette délibération concernant les Jardins partagés.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et nous allons à présent passer à l'examen d'une délibération portant sur l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux-Lyon, et qui concerne le 1^{er} arrondissement et je vais passer la parole à Noé Froissart pour nous la présenter.

Urbanisme

- **Délibération : 2024-38929-CMMA1-389 Opération n°60SEPSMV Etude préalable à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux-Lyon. Autorisation de signature d'une convention de participation financière avec la Métropole de Lyon et l'Etat**

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire.

Alors je m'excuse par avance pour le fait que je vais prendre un petit peu de temps parce que c'est un sujet un peu technique.

Le Vieux-Lyon tout le monde connaît. Le Vieux-Lyon en fait, il se trouve que d'un point de vue purement patrimonial, c'est aussi un peu dans le 1^{er} arrondissement, c'est pour ça qu'on en parle ce soir. Le Vieux-Lyon c'est, la partie 5^{ème} en tout cas, un quartier historiquement protégé par ce qu'on appelle un PSMV, un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, qui est venu historiquement protéger le Vieux-Lyon d'être rasé par une autoroute. Et donc à l'époque le PSMV a vraiment été extrêmement important pour protéger le patrimoine des lyonnais. C'est un document qui date de 1970, qui a été vaguement revu en 1980 et qui n'as jamais été revu depuis, parce que les PSMV tout simplement, ça n'existe plus.

Et donc l'idée aujourd'hui c'est de mettre à jour ce document parce que le PSMV, en fait, ça vient remplacer complètement le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le Vieux-Lyon aujourd'hui n'est pas concerné par le PLU de la Métropole de Lyon, c'est concerné uniquement par le PSMV. C'est un document qui est donc très lourd, qui régleme tout plein de choses, y compris jusqu'à l'intérieur des bâtiments. N'importe quel propriétaire de logement dans le Vieux-Lyon n'a pas le droit de faire de travaux à l'intérieur de son logement sans l'accord des Architectes des Bâtiments de France, qui sont les garants du PSMV. Il va de soi que tout le monde ne respecte pas cette règle, mais n'empêche que c'est la règle.

Ça nous pose beaucoup de problèmes également sur la partie façades, sur la partie voie publique pour des questions de choses qui ne se faisaient pas dans les années 1970. On isolait pas les bâtiments, on ne cherchait pas vraiment à végétaliser la Ville, on ne cherchait pas à faire pleins de choses qui sont utiles, même ne serait-ce que pour des normes de secours ou quoi que ce soit, bon... Donc réviser le PSMV du Vieux-Lyon, tout le monde est d'accord c'est nécessaire, sauf que vu que c'est un document qui est conjoint Métropole/Etat, il faut trouver un accord avec les services de l'Etat pour le faire.

(Sylvain Godinot réintègre la Salle du Conseil).

Sur la révision du PSMV, pour avancer, les services de l'Etat aujourd'hui exigent que le périmètre protégé par le PSMV soit considérablement agrandi. L'idée pour eux c'est qu'on ait des documents de

protection du patrimoine qui aillent jusqu'à l'ensemble du périmètre UNESCO, et ensuite au sein de ce périmètre UNESCO, qu'on rajoute tout plein de petits documents de protection patrimonial. Le PSMV du Vieux-Lyon par exemple, l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) des Pentes de la Croix-Rousse que nous connaissons parce que nous sommes bien concernés par ça. Ca concerne deux tiers actuellement de l'arrondissement, en est un autre.

Donc sur le principe les services de l'Etat sont favorables à ce qu'on révise le document, par contre ils demandent à ce qu'on agrandisse considérablement le périmètre. Nous, et enfin en tout cas moi personnellement ça me pose problème qu'on agrandisse aujourd'hui le périmètre du PSMV parce que le PSMV c'est quelque chose, qui derrière, ajoute énormément de contraintes. Donc je pense que les habitants du 1^{er} arrondissement sont bien conscients qu'il n'est pas toujours évident de faire des travaux dans le 1^{er} arrondissement, il n'est pas toujours facile d'isoler son bâtiment, il n'est pas toujours facile de végétaliser, pas toujours facile de mettre ne serait-ce que des volets ou des jalousies. C'est comme ça, on a des enjeux patrimoniaux, il faut les préserver, c'est du moins ce qu'on a aujourd'hui avec le document de l'AVAP.

Pour autant aujourd'hui dans le 1^{er} arrondissement, particulièrement quand on est en dehors de l'AVAP, en fait on arrive à discuter avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), on arrive à trouver des solutions. Mais je ne dis pas, évidemment c'est généralement plus compliquer que s'il n'y avait pas d'enjeux patrimoniaux, c'est plus compliquer que s'il n'y avait pas d'ABF. Bon mais c'est comme ça, on habite dans le 1^{er}, on en profite aussi pour la beauté du quartier, donc on vit avec, et aujourd'hui les discussions avec l'ABF sont extrêmement constructives en fait. On arrive souvent à se trouver des solutions, parfois un peu plus cher, c'est malheureux mais, en tout cas on arrive à trouver des solutions.

Quand on est en dehors de l'AVAP on y arrive, quand on est dans l'AVAP on n'y arrive pas. L'AVAP c'est un document relativement récent, il a été voté en 2019 sur le 1^{er} arrondissement, mais concrètement aujourd'hui tous les projets d'isolation, de végétalisation qu'on a dans le 1^{er}, ils sont en dehors du périmètre de l'AVAP, parce que dans l'AVAP on a quand même beaucoup plus de mal. Un exemple c'est la Place Chardonnet qu'on a récemment rénové, on en est bien content. On nous a posé la question : Mais pourquoi vous n'avez pas plus végétalisé la place ? Bah parce que l'AVAP nous l'interdisait, c'était gravé dans le marbre, elle devait garder une dominante minérale donc on n'a pas pu faire plus, quand bien même toutes les parties autour de la table, ont regrettés un petit peu, mais bon c'est comme ça, c'était le document de l'AVAP qui le fixait.

Aujourd'hui, l'idée du coup des services de l'Etat est donc que nous agrandissions les zones protégées par ces bâtiments dans un cadre, qui est de protéger plus généralement le patrimoine UNESCO. J'entends. Pour autant, les documents qui sont mis en place aujourd'hui, ce que permet la loi aujourd'hui, ce qu'on peut mettre dans un PSMV ou dans une AVAP, ce sont des choses qui sont purement régies par le Code du Patrimoine ; et donc ça ne peut être que des choses qui vont préserver le Patrimoine, il n'y a rien qui favorise ou qui permet de prescrire une végétalisation, une isolation ou quoi que ce soit. Et on a quand même cette particularité d'être un secteur UNESCO habité. Le 1^{er} arrondissement c'est 30 000 habitants, le secteur UNESCO, je ne sais pas exactement, je me tourne vers l'adjoint au Patrimoine à la Ville de Lyon, mais globalement on va être sur environ 100 000 et 150 000 habitants. Ce n'est pas anodin de rajouter des documents comme ça quand ça concerne 150 000 habitants.

En l'occurrence, pour en revenir à la délibération, et je m'excuse si je suis un petit peu long, je vais tâcher d'avancer. Les services de l'Etat nous demandent donc de réaliser les études qui permettront

d'agrandir les périmètres, et qu'on discutera ensuite, seulement ensuite, de ce qu'on met dedans comme règles. Bon... Echaudé par le retour d'expérience de l'AVAP et un petit peu des difficultés qu'on a à mettre à jour le document du PSMV du Vieux-Lyon ; parce que ça fait quand même 45 ans que ce document existe, et c'est tellement lourd à modifier qu'il faut attendre 45 ans pour se dire que vraiment, il est temps de s'en occuper. Personnellement je ne suis pas très favorable à ce qu'on agrandisse les périmètres sans avoir discuter en amont ce qu'on pouvait mettre dedans.

D'autant que les discussions avec les Architectes des Bâtiments de France, ils nous ont un peu conforté dans l'idée, que, à priori, on ne pourrait rien mettre qui irai dans le sens qu'on souhaite porter, à savoir permettre aux habitants d'adapter leurs logements aux canicules de l'été. Quarante-cinq ans à partir de maintenant, si je compte bien ça fait 2070, autant vous dire que j'aimerais bien qu'on évite d'attendre 2070 pour avoir un document qui nous permettra d'adapter les logements du 1^{er} arrondissement aux canicules.

Et toutes ces discussions c'est des discussions en fait qu'on a depuis 2 ans et demi maintenant avec les services de l'Etat, avec l'Inspecteur des sites UNESCO, et ainsi de suite. Il y a pour l'instant une volonté de l'Etat de passer en force sur ce sujet que je déplore vivement, et je remercie pour le coup vivement Raphaël Michaud, l'adjoint à l'Urbanisme de la Mairie de Lyon, qui porte avec nous ce combat depuis 2 ans et demi. Et malheureusement vu que la Ville de Lyon n'est pas donneuse d'ordre en la matière mais c'est bien un document de l'Etat, pour l'instant nous avons bien du mal à nous faire entendre.

On nous demande aujourd'hui de payer une partie des études qui viendront définir le périmètre précis. Les études de pré-cadrage ont inclus une partie du 1^{er} arrondissement. On parle quand même de 1 500 logements où il est prévu de mettre un document qui viendra règlementer jusqu'à l'intérieur des appartements, qui viendra, grosso modo, vous empêcher de décaler une cloison ou de planter un clou à l'intérieur de chez vous sans avoir demandé l'accord des ABF. Sur le principe, pourquoi pas, mais j'aimerais bien savoir ce qu'on va mettre dedans avant, voilà. Pour l'instant on nous dit : « Hmm, non désolé, d'abord votez et ensuite on discutera des conditions. ». Je pense que ce n'est pas la bonne manière de faire et du coup je vais vous inviter plutôt dans l'immédiat à voter contre cette délibération parce que moi je ne souhaite pas qu'on continue à avancer, du moins sur le territoire de la Mairie du 1^{er}, tant qu'on n'aura pas discuté un petit peu plus avec les services de l'Etat de, concrètement qu'est-ce qu'on va chercher à mettre dedans ? Et à vrai dire, pourquoi est-ce qu'il faut vraiment mettre le 1^{er} arrondissement ? Parce que, pour rappel la demande de la Ville de Lyon c'était bien de réviser le document du Vieux-Lyon, dans le 5^{ème} arrondissement, et pas de l'étendre ailleurs.

Donc ce qu'on va continuer à faire avec Raphaël Michaud ; et j'espère qu'en entendant un vote, une délibération défavorable de la Mairie du 1^{er}, les services de l'Etat entendront ; ce qu'on va continuer à faire c'est à demander plus d'engagement, plus de comptes, et à s'interroger sur le périmètre réel, de manière à ce que les documents patrimoniaux qui seront en place à l'avenir ne viennent pas contraindre les habitants dans l'adaptation de leur logement au réchauffement climatique, ainsi qu'à beaucoup d'autres enjeux qui sont également protégés par le document de l'Urbanisme.

Donc pour toutes ces raisons, je vous invite mes cher.es collègues à voter contre la présente délibération de manière à ce que Raphaël Michaud et moi-même ayons plus de force dans la discussion qui ne va pas manquer de continuer avec les services de l'Etat. Et parce que c'est un peu inhabituel comme demande je suis évidemment à votre disposition pour toute question.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cet exposé pédagogique et argumenté sur un sujet qui est complexe mais dont nous devons nous saisir parce qu'il a des impacts très importants sur les habitantes et les habitants, les propriétaires, les bailleurs sociaux, comme vous l'avez indiqué. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'interventions ? Oui Madame Boffet.

Laurence BOFFET

Oui alors j'entends complètement un certain nombre d'argument. Je voulais quand même rappeler que le contrôle, finalement, du foncier mais aussi de ses périmètres patrimoniaux, en fonction de là où on se place peuvent aussi changer. On s'était beaucoup battu pour conserver l'AVAP, on avait beaucoup travaillé avec les habitantes et les habitants en 2019 pour faire voter ce périmètre, qui nous a aussi permis d'éviter des ventes à la découpe, des transformations en logements de luxe, d'un certain nombre de bâtiments démontés au-delà des règles du PLU ; notamment je pense à certaines places où on a eu du mal à les empêcher parce qu'ils étaient en dehors de ces patrimoines protégés.

Donc en fait en fonction des périodes et des moments où on se trouve on est plus ou moins favorable aux aspects qui sont nos règles patrimoniales. Il y a quand même un soin à avoir à la protection de ce patrimoine et à faire évoluer le règlement, ça par contre je suis complètement d'accord avec ce qu'a dit Noé sur le fait qu'il faut qu'on s'adapte notamment au réchauffement climatique. Je parle au réchauffement parce que les questions de chaleurs en particulier vont être très importantes dans l'avenir. Mais par contre, en cohérence aussi avec mes votes précédents sur cette question qu'on avait déjà abordé, je ne voterai pas contre la délibération ; parce qu'il faut qu'on conserve une prise, et que l'Etat soit justement toujours impliqué dedans puisqu'on ne peut pas financer tout seul, et on ne peut pas, on a un certain nombre de règlements aussi qui contraignent nos habitantes et nos habitants qu'on ne peut pas faire évoluer tout seul. Donc il faut qu'on embarque aussi l'Etat dans ce rôle-là, j'entends que ce n'est pas suffisant. Moi je vous fais quand même confiance pour arriver à faire valoir la modernisation, on va dire, de ça. Par contre je ne prêterai pas le flan au fait de dire qu'on doit pour autant ne pas avoir cette zone patrimoniale importante, qui n'est pas que du patrimoine bâti d'ailleurs, mais du patrimoine humain, qu'on valorise aussi dans l'AVAP. Et en cohérence je m'abstiendrai peut être pour suivre le fait que vous poussez dans le bon sens mais comme je n'ai jamais voté contre cet aspect-là, voilà je ne le ferai pas sur cette délibération pour toutes les raisons que j'ai dites.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il d'autres questions ou demandes d'interventions ? Oui, allez-y Noé.

Noé FROISSART

Juste pour répondre sur ce que viens d'évoquer Laurence Boffet. Complètement, l'idée c'est bien de dire que si vous voulez rajouter des contraintes, comment vous le financer également ? Pourquoi les habitants seraient les seuls à le faire ? Parce que l'idée ce n'est pas que les gens qui n'ont pas trop de sous dans le 1^{er} arrondissement doivent subir des contraintes supplémentaires sans avoir d'aides supplémentaires. Donc ça fait évidemment parti des axes de négociations et je vous rejoins complètement là-dessus et par ailleurs l'idée bien sûr c'est de dire qu'on veut négocier avant d'aller plus loin, si on va plus loin. Mais par contre on n'est pas du tout à revenir à la baisse sur toutes les protections actuellement en vigueur, que vous avez effectivement par ailleurs défendues durant les

précédents mandats. Mais la Mairie du 1^{er} cherche bien à préserver le patrimoine aujourd'hui dans la droite ligne de ce que vous faites depuis des années. C'est bien en ce sens-là, mais pour toutes les autres raisons je comprends très bien le sens de votre vote.

Yasmine BOUAGGA

Oui Madame Haddad-Grosjean.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Oui. Sujet assez épineux parce que c'est comme si on avait un choix cornélien, c'est-à-dire le patrimoine ou le réchauffement climatique ou ce type de question. Or les deux se rejoignent et si j'ai bien compris d'après votre argumentation cher collègue, il ne s'agit pas de rejeter l'élargissement mais c'est surtout sous quelles conditions.

Je sais que vous avez bien étudié la question, j'ai le sentiment qu'on nous demande de signer un blanc-seing, or voilà c'est ce que vous redoutez et ce sur quoi vous nous sensibilisez. Et à vos côtés tout particulièrement mais avec vous tous ont s'étaient battus dans la continuité dans l'ancien mandat, je vous regarde toutes les deux, justement pour empêcher ou freiner l'appétit vorace des grands promoteurs, de protéger notre patrimoine, l'habitat, l'accessibilité au logement. Je vois que nous avons avancés à petit pas avec la nouvelle réglementation sur le meublé touristique dit communément airbnb.

Donc pour le coup il me semble ne pas être en incohérence de dire oui pour la protection du patrimoine, oui pour l'étendre mais pas à n'importe quelles conditions, donc pour cette raison moi je voterai contre.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Je voulais aussi remercier Noé Froissart du travail effectué avec l'Architecte des Bâtiments de France et souligner combien la position de la Mairie du 1^{er} est une position de négociation et de partenariat avec les services de l'Etat sur des protections patrimoniales qui sont déjà effectives sur notre territoire, qui sont déjà très forte sur l'ensemble du périmètre UNESCO et des périmètres de 500 mètres autour des monuments historiques. Donc qui couvrent déjà en fait notre territoire mais qui les couvrent sur une modalité qui permet la négociation et qui permet aussi davantage d'adaptabilité des règles par rapport à un document d'urbanisme comme le PSMV qui est beaucoup plus lourd et rigide et difficile à faire évoluer.

Donc c'est aussi pour ces considérations que pour ma part je vous appellerai à voter contre cette délibération qui nous permettra aussi de proposer des amendements auprès de l'Hôtel de Ville et d'avoir un plus gros poids dans la négociation face à l'Etat.

Donc nous allons passer au vote s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote pour ?

Eh bien donc l'avis de la Mairie du 1^{er} arrondissement est défavorable pour cette délibération concernant l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux-Lyon.

Nous allons à présent examiner une délibération portant sur la tarification des cimetières et c'est Fatima Berrached qui va nous la présenter.

Cimetière

- **Délibération : 2024-39014-CMMA1-397 Tarification des cimetières pour application au 1^{er} mars 2025**

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues,

Donc le présent rapport concerne la nouvelle tarification funéraire qui sera appliquée au 1^{er} mars 2025. Cette nouvelle tarification s'appliquera en fonction des revenus fiscaux des demandeurs et les tranches définies sont prévues comme suit :

- En dessous de 12 000 euros comme revenus fiscal
- Entre 12 001 euros et 50 000 euros, la deuxième tranche
- Et le revenu fiscal supérieur à 50 001 euros

Vous l'aurez compris il s'agira d'une tarification progressive en fonction des revenus. La tarification sera aussi sociale puisqu'elle proposera selon la demande 3 tarifs, croisés avec les tranches définies précédemment.

Aussi, pour permettre à toutes les lyonnaises et tous les lyonnais de choisir selon leurs moyens, leur dernière demeure, je vous invite à donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Oui, Madame Haddad-Grosjean.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Non juste un petit mot sur cette question de la nouvelle tarification, je ne peux pas m'empêcher de ne rien dire. C'est un service public, voilà. Et malheureusement même dans la mort il faut prendre soin des inégalités face à la mort. Voilà c'est tout ce que je voulais dire et on peut se féliciter de ce progrès et de cette tarification sociale qui permet l'enterrement dans la dignité.

Yasmine BOUAGGA

Effectivement, il convient vraiment de saluer une politique publique novatrice en la matière et je pense que Lyon montre la voie sur ce sujet. S'il n'y a pas d'autres questions ou demandes d'interventions je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je vous redonne la parole Madame Haddad-Grosjean pour une délibération portant sur l'insertion.

Insertion

- **Délibération : 2024-38914-CMMA1-377 Attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^{ème} arrondissement) pour l'aménagement et l'équipement de la nouvelle antenne de la Maison Lyon pour l'Emploi (1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} arrondissements) située 20 rue de la Bourse à Lyon (2^{ème} arrondissement) – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente – Opération 08TZCLD1**

Malika HADDAD-GROSJEAN

On est pratiquement dans la même thématique des inégalités de l'égalité du progrès social mais dans la vie, voilà.

Donc il s'agit ici d'un rapport relatif de l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros à la Mission locale de Lyon. Donc cette subvention sera affectée pour l'aménagement et l'équipement d'une nouvelle antenne du 1^{er}, du 2^{ème} et du 4^{ème} arrondissement. Rappelons-nous que les locaux de la Mission locale pour l'Emploi situés rue des Pierres plantées ce sont des locaux exigües. Nous en avons parlé quelques fois, pas forcément en Conseil d'arrondissement mais dans nos divers échanges et discussions pour trouver justement une solution pour pouvoir accueillir les usagers dans des lieux confortables permettant notamment la confidentialité.

Mais pas que, pour ainsi dire, parce que dans ces nouveaux locaux il va y avoir une prestation de service public assez complète puisqu'il y aura aussi un poste à temps plein d'un agent référent, enfin d'une personne, d'un salarié référent pour l'accompagnement, pour l'accueil et l'insertion. Alors ces nouveaux locaux sont situés au 20 rue de la Bourse dans le 2^{ème} arrondissement ce qui complètera cette offre de service. C'est l'accessibilité donc, rue de la Bourse c'est dans le 2^{ème} arrondissement, entre les Cordeliers et l'Hôtel de Ville, et puis je voudrais faire un petit clin d'œil amical à notre camarade Maire du 2^{ème} arrondissement, d'accueillir un peu de diversité sociale et bien d'autres choses, voilà.

Sur ce je vous demande cher.es collègues de donner un avis favorable à ce financement mais aussi à la signature de la convention financière afférente.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, alors effectivement on regrette que les locaux de la Mission locale quittent le 1^{er} mais ne vont pas très loin et surtout dans un espace qui est bien plus adapté en termes de surface. Et je remercie Bertrand Pinoteau qui est excusé ce soir mais qui a beaucoup travaillé sur ce projet pour le faire aboutir après, quand même, 4 ans d'efforts.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Oui Madame Boffet.

Laurence BOFFET

Oui, alors je salue cet effort là et l'ouverture de la Mission locale. A noter quand même que je ne sais pas ce qu'il va se passer on est dans la grande incertitude nationale mais les politiques d'insertion sont particulièrement attaquées par le gouvernement en ce moment, et leurs financements.

On avait dénoncé, en tout cas on l'avait fait un niveau métropolitain puisque ça concerne notre partie département de la Métropole, les attaques sans cesse sur la gestion du RSA. Sur le fait qu'on ait mis en place un Revenu de Solidarité Jeune mais qu'on n'a toujours pas ce tuilage vis-à-vis des jeunes au niveau national et que toutes les aides d'accompagnement sont aujourd'hui, en particulier, attaquées dans le nouveau budget, voilà on ne sait pas où on va là-dessus.

Mais il y a une vigilance très importante, alors ça ne remet pas en cause le travail là qu'on a fait pour l'instant sur le nouvel emplacement de la Mission locale, mais c'est vraiment des éléments pour lesquels il faut se battre parce que si on n'a pas ces accompagnements-là ou qu'on considère qu'ils sont superflus, je pense qu'on ne fait pas bien société et en particulier pour nos jeunes, on s'en occupe pas bien. Et ça fait partie des choses qui ne sont pas faciles à compter comme éléments de rentabilité mais pour ma part je pense quand même que s'occuper de nos jeunes ne peut être qu'une bonne chose, voilà. Je n'adopte pas le vocabulaire national mais bon il faut vraiment qu'on prenne soin de ces organismes-là.

Yasmine BOUAGGA

Tout à fait, on y sera vigilant dans la mesure de nos capacités. Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'interventions ? Donc je vous propose de voter favorablement pour cette subvention d'investissement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre vote favorable et nous allons à présent examiner des délibérations portant sur la Petite enfance, que Fatima Berrached va nous présenter de façon groupée n'est-ce pas ?

Petite Enfance/Enfance

- **Délibérations : - 2024-38915-CMMA1-382 Attribution de subventions d'investissement d'un montant global de 126 808 euros dans le cadre de l'appel à projet 'Kits Hors Sol' à destination des établissements associatifs Petite Enfance soutenus par la Ville de Lyon – Approbation et autorisation de signature de conventions**
- **2024-38917-CMMA1-383 Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 99 370 euros en faveur de Grand Lyon Habitat, propriétaire des locaux sis 11-13 Montée de la Grande Côte à Lyon 1^{er}, pour la végétalisation de l'espace extérieur des locaux actuellement occupés par l'Etablissement d'accueil du jeune enfant Kindertreff – Approbation et autorisation de signature de la convention**

Fatima BERRACHED

Donc Madame la Maire, cher.es collègues, et si vous en êtes d'accord, il s'agira d'une seule présentation et d'un vote unique pour ces deux rapports.

Ils concernent tous deux des projets de végétalisation des espaces extérieurs des établissements d'accueils du jeune enfant, les crèches. Et je commencerai par celui concernant la crèche Kindertreff. Ce rapport fait suite à l'attribution de subvention pour la réalisation d'espaces extérieurs. Cet espace étant même devenu un exemple pour les projets portés par les associations souhaitant aménager leur cours plus proche de la nature.

Le deuxième rapport concerne l'attribution de subvention aux établissements pour lesquels la configuration technique ne permet pas de réaliser dans son ensemble les projets de végétalisation. Après la délibération permettant aux associations gestionnaires à solliciter une subvention d'investissement à hauteur de 5 000 euros toutes taxes comprises, et suite à l'appel à projet intitulé 'Kits Hors Sol' il s'agit par ce rapport d'attribuer les subventions aux structures concernées.

Ainsi pour le 1^{er} arrondissement, les établissements concernés sont :

- La crèche parentale « La Ribambelle » pour une somme demandée de 2 255 euros et une somme attribuée de 1 805 euros
- La crèche « Le Rêve en Couleurs » pour une somme demandée de 3 361 euros et une somme attribuée de 2 929 euros
- La crèche « Les Petits Thou » pour une somme demandée de 5 721 euros et une somme attribuée de 4 577 euros
- Et enfin le Centre social Croix-Rousse pour sa crèche « Pent' à Gônes » et une somme demandée de 6 250 euros pour une somme attribuée à 5 000 euros

Aussi pour permettre aux établissements demandeurs et porteurs de projets, de bénéficier de leurs subventions, je vous invite à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Donc je vous propose de suivre cet avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et on aura plaisir à les voir ces réalisations dans les équipements Petite Enfance. Je vous redonne la parole pour les projets éducatifs lyonnais.

- **Délibérations :** - 2024-38888-CMMA1-384 **Projet Educatif Lyonnais – Attribution de subventions aux coopératives scolaires pour le soutien aux départs en classes de découvertes et versement de vacances – Année 2025**
- 2024-38832-CMMA1-385 **Signature d'une convention cadre triennale avec les Péniches du Val de Rhône 2025-2027 et attribution de la subvention année 2024-2025 d'un montant de 55 370 euros – Versements des vacances**

Fatima BERRACHED

C'est pareil, c'est une intervention avec deux délibérations groupées. Ces deux rapports concernent les classes transplantées ou découvertes organisées par les écoles dans le cadre de leur projet annuel. Il s'agira alors si vous en êtes d'accord d'une présentation unique pour ces deux rapports et un vote unique.

Le dispositif de soutien financier proposé par la Ville de Lyon à travers sa programmation offre la possibilité de départs en classe découverte de 3 à 5 jours en séjour, dit libre, selon les projets élaborés par les enseignants. Ce soutien financier se traduit par une attribution d'aides forfaitaires, il y a 4 forfaits modulés selon l'effectif global de l'école et la proportion de familles à faible quotient rapportés à cet effectif. Pour cette année scolaire et du fait de l'augmentation du coût lié à l'inflation, il est proposé une augmentation de 500 euros pour l'année scolaire 2024-2025. Ainsi les subventions accordées aux écoles selon cette classification sont pour les écoles du 1^{er} arrondissement :

- L'école Aveyron dans le cadre d'un projet « Patrimoine naturel et culturel du Forez ». C'est un séjour de 5 jours
- Pour l'école Aveyron toujours et sur le même thème, et là pour des cycles 3, cinq jours également
- L'école élémentaire Doisneau, « Volcanisme et Histoire de France » pour un séjour de 5 jours également
- Et le groupe scolaire des Tables Claudiennes qui partira également pour 5 jours

Aussi, pour permettre aux écoles de bénéficier de classes découvertes au bord de l'eau, il est proposé également un rapport pour la convention triennale avec l'association « Les Péniches du Val de Rhône » qui mène des projets éducatifs autour de la relation de l'Homme avec l'eau. Et ce présent rapport prend également les vacances pour les accompagnateurs présents lors de ces séjours.

Aussi, pour permettre aux écoles d'organiser des séjours découvertes dans le cadre de leurs projets, permettre à la Ville de conventionner avec l'association « Les Péniches du Val de Rhône » et de rémunérer les accompagnateurs et accompagnatrices, je vous invite à donner un avis favorable pour ces deux rapports.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour la présentation de ces très beaux projets. Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je donne la parole à Sylvain Godinot à présent pour nous parler de délibérations concernant les équipements sportifs.

Sport

- **Délibération : - 2024-36978-CMMA1-386 Participations financières de la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges au titres de l'année 2022-2023 et approbation d'une convention entre la Ville et la Métropole pour 2023-2026**
- **2024-36522-CMMA1-387 Participations financières des lycées pour l'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'EPS obligatoire au titre de l'année scolaire 2023-2024**

Sylvain GODINOT

Merci Madame la Maire. Alors je vous propose de vous présenter le contexte pour les deux rapports puisqu'ils sont très liés.

Il s'agit que la Ville demande une participation financière à la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges et à la Région pour l'utilisation par les lycées. Donc je vous rappelle que l'éducation physique et sportive est obligatoire dans l'Education nationale et qu'à ce titre la Ville de Lyon doit affecter ses équipements sportifs pour les cours d'EPS obligatoires ; à la fois aux élèves des écoles primaires mais aussi aux collèges et lycées, et elle le fait également pour des étudiants en enseignements supérieurs. Et cela sans qu'il y ait une distinction entre les établissements publics ou les établissements privés.

Donc ça concerne aujourd'hui 90 équipements sportifs, gymnases, piscines, et plateaux sportifs que la Ville de Lyon met à disposition. Pour l'ensemble de la Ville ça concerne environ une cinquantaine de collèges et une cinquantaine de lycées publics ou privés, et ça représente un très gros volume d'enseignements horaires puisqu'on est à peu près sur 115 000 heures de pratique sportive par an. Donc ce très gros volume génère des très gros frais de fonctionnement en fluide bien sûr, consommation d'électricité, de chauffage, d'eau, en nettoyage, en gardiennage, etc...

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales il est prévu que la Ville doit demander une contribution financière à la Métropole et à la Région, ce qu'elle a fait. Je souligne aussi que ça ne couvre pas bien sûr les coûts de constructions de ces équipements sportifs et les coûts de gros entretiens. Je souligne aussi que la hausse des fluides depuis le début du mandat a contribué à une augmentation de la facture énergétique de 64% et que le budget Sport en termes de fluides est le 2^{ème} budget de la Ville, le deuxième secteur le plus coûteux à hauteur de 5,9 millions d'euros de factures de fluides pour le sport.

Dans ces deux rapports il vous est proposé d'approuver une demande de facturation qui est basée donc sur un calcul qui a été fait par le Contrôle de Gestion, un calcul au coût réel, montant de 1 048 000 euros pour les lycées et un montant d'1,6 millions pour les collèges.

Et je vous invite évidemment à voter favorablement ces deux rapports. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à ces rapports.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et bien sûr les élu.es qui siègent dans les Conseils d'administration de ces établissements pourront relayer les éventuelles questions ou préoccupations comme ça a été déjà le cas l'année passée.

Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur les espaces publics qui sont présentées par Mathilde Cortinovic ce soir.

Espaces publics

- **Délibération : 2024-38957-CMMA1-375 Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Mes cher.es collègues, il s'agit ici d'une délibération assez technique qui vise à remettre à jour les tarifs d'occupation commerciale du domaine public.

Alors il y a deux catégories qui se trouvent dans ce projet :

- La première c'est les fonds de commerce et donc ici tout ce qui va concerner le tarif des enseignes sur voies publiques, des terrasses ou encore des portes menus par exemple.
- Et de l'autre côté, les commerces ambulants, fêtes foraines, cirques, activités commerciales temporaires, animations sur l'espace public, qui regroupe notamment des tarifs d'emplacement lors d'évènements ponctuels, à la Vogue ou encore l'emplacement d'un bungalow publicitaire.

Donc pour la seconde catégorie rien ne change par rapport à 2023, par contre il y a une hausse de 2% des tarifs qui est proposée à tout ce qui est lié aux fonds de commerces. Et donc je vous propose cher.es élu.es de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci à vous, et je vous redonne la parole pour l'autre délibération.

- **Délibération : 2024-38958-CMMA1-376 Approbation des droits de place de marchés pour l'année 2025**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Donc mes cher.es collègues on est également ici sur une délibération technique qui concerne cette fois-ci la tarification des droits de place de marchés.

Donc quelques petites choses changent. Notamment une augmentation de 3% du tarif abonné, une hausse du pourcentage du tarif journalier par mètre linéaire pour tous les marchés, arrondi au dixième le plus proche, parce que souvent c'est fait en monnaie et du coup ça évite les centimes. Et aucune augmentation pour le coup cette année des tarifs de l'électricité, comme ça avait été le cas les années précédentes à cause de l'inflation.

Donc on est sur une délibération un peu technique mais je vous propose quand même mes cher.es élu.es de donner un avis favorable à ce projet.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, mais la technique est politique aussi puisque c'est des sommes modiques qui permettent de soutenir aussi les marchés. Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable et c'est encore vous qui présentez les tarifs de stationnement.

- **Délibération : 2024-34100-CMMA1-394 Dispositif et tarif de stationnement sur voirie adaptés pour les associations à but non lucratif exerçant des missions d'intérêt général dans le cadre d'activités d'utilité sociale**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Donc pour terminer ce trio je vous parle encore de tarification.

Alors je ne sais pas si vous vous en rappelez mais au dernier Conseil on avait parlé de tarification concernant les véhicules publics et/ou exerçant des missions de service public. Et comme je sais que celle-ci vous a passionné, je vous propose une nouvelle édition.

Cette fois-ci elle concerne les véhicules des associations à but non lucratif qui exercent des missions d'intérêt général dans le cadre d'activités d'utilité sociale. Leur donner un tarif spécifique me paraît somme toute très juste, donc en toute cohérence vous noterez que les tarifs sont les mêmes que le mois dernier. Un forfait annuel est proposé dont le tarif varie en fonction de la taille de la flotte :

- Donc de 250 euros pour une flotte d'un seul véhicule
- Jusqu'à 60 000 euros pour les flottes supérieures à 1 000 véhicules

Donc pour être cohérent et soutenir les associations à but non lucratif qui exercent des missions d'intérêt général, je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Alors je signale quand même que d'ordinaire c'est Jean-Christian Morin qui présente ces sujets, qui nous fait le plaisir d'être là ce soir alors qu'il devait avoir un empêchement. Mais je le souligne parce

qu'il a beaucoup travaillé pour obtenir ces droits de stationnement pour les associations à but non lucratif qui exercent des missions d'utilité sociale et dont nous avons certaines demandes sur le 1^{er} arrondissement. Donc s'il n'y a pas de demandes d'intervention je vous propose de voter pour cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre approbation unanime et nous allons à présent examiner des délibérations portant sur le domaine de la Culture et je vais donner la parole à Yves Benitah pour nous les présenter.

Culture

- **Délibération : 2024-37300-CMMA1-396 Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux situés au sein des Subsistances – 8 bis Quai Saint Vincent à Lyon 1^{er} – 2025 à 2027 au profit de l'association Les Disques Supadope**

Yves BENITAH

Merci Madame la Maire. Donc il s'agit de trois délibérations.

La première étant une approbation de la gratuité de la mise à disposition de locaux situés au sein des Subsistances, 8 bis Quai Saint Vincent dans le 1^{er}, au profit de l'association « Les Disques Supadope ». L'association « Les Disques Supadope » réunit un collectif d'artistes constitué autour d'activités musicales du groupe lyonnais appelé Le Peuple de l'Herbe. Le groupe a produit de nombreux disques et a réalisé plusieurs tournées nationales et internationales. Fort de sa notoriété et de son savoir-faire le groupe a souhaité continuer de travailler à Lyon et de s'investir dans l'accompagnement de jeunes artistes du secteur des 'Musiques actuelles'.

A titre personnel je connais ce studio d'enregistrement qui est de très bonne qualité, je remarque qu'il permet d'avoir des tarifs très attractifs pour les groupes lyonnais et c'est un partenariat qui me semble très constructif entre la Ville de Lyon et une association artistique comme « Les Disques Supadope ». Donc je vous demanderai un avis favorable pour cette approbation de gratuité.

Je voulais rajouter aussi le fait que les Subsistances comme vous le savez, va nécessiter un certain nombre de travaux, que ces travaux avancent bien et qu'il y avait un Comité de pilotage hier entre un certain nombre de services de la Ville, dont la Mairie du 1^{er} était présente. Et les architectes qui travaillent dessus sur un certain nombre d'aménagement, notamment le plus important étant, le fait que les pratiques amateurs d'arts plastiques vont rejoindre dès que les travaux seront finis le site des Subsistances. En espérant que ça amène une nouvelle dynamique et un meilleur fonctionnement de ce site qui héberge deux établissements importants qui sont l'École des Beaux-Arts et les Nouvelles Subsistances. Et je rappelle ici quelque chose qui me tient à cœur c'est le fait que pour le prochain mandat on réinterroge les missions des Nouvelles Subsistances, notamment sur l'accompagnement des artistes locaux.

Voilà, je vous demanderai de bien vouloir, par rapport à cette approbation de gratuité pour « Les Disques Supadope », de donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette présentation et également la présentation du projet de travaux sur le site des Subsistances qui est vraiment un projet d'ampleur pour le 1^{er} arrondissement, et je rejoins votre souhait pour une dynamique à la fois plus ouverte au public et plus soutenante pour les artistes du territoire puisque nous avons là vraiment un outil formidable sur le 1^{er} arrondissement.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime, je vous redonne la parole Monsieur Benitah pour la délibération suivante.

- **Délibération : - 2024-38866-CMMA1-395 Gratuité partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 16 833,22 euros HT**
- **2024-38735-CMMA1-380 Approbation de la gratuité d'entrée pour les étudiants lors de la nocturne étudiante du Pôle des Musées d'art qui se déroulera le jeudi 13 mars 2025 au musée des Beaux-Arts et le jeudi 27 mars 2025 au Musée d'art contemporain de Lyon**

Yves BENITAH

Si vous permettez je présenterai les deux délibérations d'un seul tenant.

Donc la première c'est une gratuité partielle des frais de locations accordée aux associations et aux autres organismes. Il s'agit là, en l'occurrence, de nos salles municipales. Vous savez qu'un certain nombre de salles, elles sont aux nombres de six, ça ne fait pas de mal de les rappeler ; la salle Albert Thomas à la Bourse du Travail, la salle Paul Garcin dans notre arrondissement, la salle Victor Hugo, la salle Edouard Herriot au Palais de la Mutualité, et les salles Molière et Witkowski au Palais de Bondy. Elles ont pour vocation l'accueil de manifestations désignées ci-après ; musique, danse, théâtre, humour, variété, conférences, expositions, etc...

Vous savez que la Ville de Lyon comme un certain nombre d'arrondissements sur les salles municipales sur leur territoire, ont un certain nombre de gratuité. La Mairie du 1^{er} a fait jouer ce droit quelques fois, et je vais le rappeler ; la dernière en date étant sur la manifestation autour des 30 ans du génocide rwandais, des Tutsis au Rwanda, avec la mise à disposition d'une compagnie de théâtre qui s'appelle « La compagnie Passeurs de Mémoires » pour 5 représentations dont 2 scolaires. Je rappelle que c'est un succès, les 5 représentations étaient pleines et donc nous tenons absolument à garder cette gratuité voir peut être en avoir un peu plus ou voir encore mieux, le fait que ces salles municipales dépendent plus directement de la Mairie d'arrondissement ou soient gérées en concertation. Voilà, sans froisser mon ami Sylvain Godinot.

Merci, donc je vous demande un avis favorable sur cette délibération.

La deuxième est comme chaque année l'approbation de gratuité d'entrée pour les étudiants lors de la nocturne étudiante du pôle des Musées d'arts qui se déroulera le jeudi 13 mars au Musée des Beaux-Arts et le jeudi 27 mars au Musée d'art contemporain de Lyon. Voilà c'est une bonne chose que nos étudiants puissent accéder gratuitement à nos musées notamment notre beau Musée des Beaux-Arts qui est sur notre arrondissement. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, j'indique que ces jours de gratuité pour les étudiants, le droit d'entrée pour les non-étudiants est de 5 euros donc c'est aussi très intéressant pour tout le monde. Et donc je vous propose de donner un avis favorable à ces délibérations sans préjuger du devenir de la salle Paul Garcin.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime donc sur ces deux délibérations. Nous allons voir une délibération portant sur la Politique de la Ville présentée par Malika Haddad-Grosjean.

Politique de la Ville

- **Délibération : 2024-38904-CMMA1-381 Programmation au titre de l'exercice 2024 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon des contrats de Ville 2015-2023 et 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise – Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Oui effectivement cette délibération concerne la politique de la Ville qui, comme le disait Laurence Boffet tout à l'heure, fait partie eh bien de ses missions, voilà tout est lié, tout se tient. Sans vouloir m'attarder, je sais qu'en présentant cette délibération il y a de l'argent, des euros, des virgules et des chiffres, je vais souffrir ; je vais essayer de ne pas vous faire souffrir avec moi.

Alors il s'agit, pour le coup, dans le cadre de ce qu'on appelle les Territoires de Géographie Prioritaire qui s'appelaient avant QPV ou les Quartier Prioritaire de la Ville, donc de financer des postes, voilà. Donc des postes financés par la Métropole, enfin co-financés par la Métropole, la Ville de Lyon, l'ANRU (l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) mais aussi pour certains postes de l'ANCT, c'est l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale. Donc c'est un montage, il y a des postes que finance la Métropole auxquels la Ville de Lyon participe par des subventions et inversement il y a des postes que finance la Ville de Lyon notamment sur la question de la maîtrise d'ouvrage, le portage de la mise en œuvre auquel aussi la Métropole doit participer.

Donc il s'agit de donner des subventions à la Métropole mais aussi d'avoir le droit de réclamer par ailleurs pour d'autres postes qui sont financés par la Ville, à la Métropole et à l'ANRU, la participation financière, voilà donc en résumé en lettres.

Maintenant en chiffres. Donc ces postes, ce sont des postes par exemple de directeurs qui sont affectés à ces quartiers de géographie prioritaire notamment dans le 8^{ème} mais aussi dans le 9^{ème} et plus précisément à la Duchère. Il s'agit aussi de chefs de projets, de chargés de missions, de communication, etc...

En ce qui concerne ces postes de directeurs et de directeurs adjoints le coût total est de 178 406 euros, la part de la Ville est de 33 488 euros. Donc il s'agit de ce montant auquel nous sommes invités ou appelés ici ce soir à donner notre approbation pour que la Ville puisse les verser en subvention à la Métropole.

Ensuite il y a un poste tout particulier, c'est un poste de communication et de concertation sur un territoire de géographie prioritaire de Lyon 8^{ème} dont le coût est, prévisionnel toujours, de 60 000 euros qui a été payé par la Ville et dont la Métropole doit donc la moitié de 30 000 euros. Ensuite pour le reste des postes c'est-à-dire tous ces postes de sous-maîtrise d'ouvrage qui sont exécutés par les agents de la Ville de Lyon, le coût total est de 900 000 euros environ. La Ville donc, va financer à hauteur de 462 562 euros, et la Métropole nous doit, donc à la Ville 352 208 euros ; que nous sommes appelés à donner l'autorisation au Maire de les réclamer auprès de la Métropole.

Dernier chiffre, eh bien le Maire nous demande de l'autoriser à réclamer la somme de 63 334 euros à l'ANRU, voilà, parce qu'elle nous doit cet argent.

Voilà, en tout cas je vous remercie de donner un avis favorable à ces subventions allouées à la Métropole mais aussi à donner au Maire l'autorisation d'aller réclamer le dû de la Ville pour tous ces postes-là qui participent à la cohésion sociale et bien sûr de signer les conventions financières afférentes.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ce marathon de chiffre, en période de disette budgétaire on va chercher l'argent où on peut le trouver, surtout pour des missions aussi importantes. Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable pour réclamer ces sommes.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et on espère qu'on sera exaucé. La dernière délibération est pour Laurence Boffet. Elle était censée ne pas avoir lieu puisque nous aurions dû passer la dernière délibération sur le recensement lors du précédent Conseil et nous avons à nouveau une délibération sur les indemnités cette fois concernant l'enquête Familles qui s'ajoute au recensement de cette année et qui n'est pas une enquête annuelle, elle est plus périodique. Mais donc nous avons une nouvelle délibération et je vous donne la parole pour nous la présenter sous les modalités que vous souhaitez.

Ressources humaines

- **Délibération : 2024-38918-CMMA1-378 Campagne de recensement de la population 2025 – Indemnités enquête Familles**

Laurence BOFFET

Alors je ne vais pas chanter je suis désolé, ouais... Oui malheureusement.

Ceci dit quand même pour parler de cette délibération, effectivement l'INSEE réalise un certain nombre d'enquêtes. Je rappelle quand même que des organismes comme l'INSEE sont extrêmement important parce que c'est ce qui fait notre pilotage public d'élu.es et notre pilotage aussi démocratique ; d'avoir un organisme indépendant qui nous demande de faire un certain nombre d'études pour lesquelles les données sont disponibles pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, et pour l'ensemble des élu.es de la République. Je le redis parce que c'est le genre de service public pour lesquels ont fait des coupes sauvages éventuellement puisque ce n'est pas forcément des fonctionnaires qui se voient.

Et d'ailleurs l'INSEE avait auparavant beaucoup de fonctionnaires qui réalisaient les enquêtes pour lesquelles maintenant ils les délèguent pour partie, alors il y a du positif et du négatif là-dedans mais, aux agents communaux notamment tout ce qui est les enquêtes de terrains. Ils les formalisent et les font faire par nos agents communaux, c'est le cas des recensements et c'est le cas des enquêtes qui reviennent effectivement régulièrement comme les enquêtes Familles qui sont très importantes et pour lequel il fait un tirage au sort d'un certain nombre de territoire. Et nous avons été tirés au sort comme un certain nombre d'arrondissement c'est pour ça qu'on a une délibération complémentaire.

Et donc on a un certain nombre d'enquêtes Familles à réaliser où on va simplement distribuer des questionnaires concoctés par l'INSEE, on va le faire faire par nos agents de terrains ou par des vacataires, pour des sommes, somme toute modique. Alors pour les agents c'est bien, c'est des heures supplémentaires dans les mêmes conditions que ce qu'on voit pour les recensements. Et pour les agents vacataires c'est 1 euros brut par questionnaire mais cette fois-ci, distribués, pas forcément remplis.

Donc je devrais même chanter quand même parce qu'un euro brut ce n'est pas beaucoup hein... On est toujours dans le tarif à la tâche, type 19^{ème} siècle, mais bon voilà... On va quand même le voter, ça nous fait une somme totale de 4 954,50 euros, j'ai l'impression pour l'ensemble des arrondissements tirés au sort qui sont quand même ; 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}. C'est pas beaucoup. Peut-être que je vais faire un petit « doooh » comme ça chanter, voilà, mais bon...

Je vais vous demander un avis favorable à cette délibération, malgré tout.

Yasmine BOUAGGA

Eh bien merci beaucoup, y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ou de chansons ? Non... ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime donc pour rémunérer l'enquête Familles. On espère qu'on y apprendra de belles choses sur les familles du 1^{er} arrondissement.

Nous avons fini l'ordre du jour de cette séance. Je vous rappelle quelques points d'agenda, bien sûr la Fête des Lumières, dont on voit les essais en ce moment même mais qui s'ouvre officiellement demain. C'est les 25 ans de la Fête des Lumières donc nous aurons aussi une mise en lumière d'œuvres qui ont marqués historiquement ces Fêtes des Lumières. Et pour cette année une œuvre participative sur l'esplanade du Gros Caillou réalisée conjointement par l'engagement de la Mairie du 1^{er} et la Mairie du 4^{ème} et donc je vous invite à y aller demain, esplanade du Gros Caillou à 18h30 pour y assister.

Nous avons le 18 décembre une fête de la Grande Côte organisée par les services Prévention de la Délinquance et avec tous les acteurs de l'éducation populaire et de la prévention spécialisée, et qui rentre totalement dans la démarche de la Politique de la Ville dont nous bénéficions encore comme quartier populaire métropolitain. Et donc ça aura lieu également le mercredi après-midi pour favoriser des usages conviviaux et sécurisants de la Montée de la Grande Côte.

Ensuite nous aurons la pause pour les fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons le 7 janvier pour les vœux de la Mairie d'arrondissement qui se tiendront au Musée des Beaux-Arts, donc le mardi 7 janvier à 18h. Et le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 15 janvier.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47.

Signature du secrétaire de séance :

Noé Fournier


